

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR
L'ÉVALUATION DES OFFRES DES PAYS CANDIDATS POUR ACCUEILLIR LE
SIÈGE DE L'AGENCE SPATIALE AFRICAINE**

Doc. EX.CL/1118(XXXIV)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur le rapport du Panel de haut niveau relatif à l'évaluation des pays ayant proposé leur candidature pour accueillir l'Agence spatiale africaine.
2. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.589(XXVI) de janvier 2016 par laquelle la Conférence a adopté la Politique et la Stratégie spatiales africaines et la Décision Assembly/AU/Dec.676(XXX) de janvier 2018 adoptant les statuts de l'Agence spatiale africaine ;
3. **FÉLICITE** le Panel pour son évaluation technique solide et transparente ;
4. **DÉCIDE** que l'Agence spatiale africaine sera hébergée par la République Arabe d'Égypte ;
5. **DEMANDE** aux CER et à tous les partenaires au développement de soutenir la mise en place de l'Agence spatiale africaine.